



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 -54

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

**Date de convocation :** 18 septembre 2021

**Date d'affichage :** 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

**FDE : Modification de l'acte constitutif Gaz  
Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures  
et de services associés.**

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.441-1, L.441-5 et L.445-4,

Vu les dispositions du code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants.

Vu l'article L 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes

Vu la délibération de la FDE 62 en date du Conseil d'administration du 27 mars 2021.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-218209080-20210930-2021\_54-DE

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de La Capelle-Les-Boulogne d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'à l'égard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention :

Art.1<sup>er</sup> : Approuve l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Art.2 : La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Art.3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,  
Le 30 septembre 2021

Le Maire

Jean-Michel DEGRENONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

*Le Maire*  
Jean-Michel DEGRENONT

The seal is identical to the one above, with the text 'COMMUNE DE LA CAPELLE-LEZ-BOULOGNE' and 'P.-de-C.' and a central coat of arms. A large, stylized signature is written over the seal.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209000-20210930-2021\_54-DE